



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 4 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Système d'Alerte et d'informations aux populations :

Le déclenchement de la sirène d'alerte du premier mercredi du mois change d'horaire

Depuis le 7 novembre, le déclenchement des sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) change d'horaire dans certains départements en raison de la mise en place d'un nouveau logiciel déployé au niveau national.

Ainsi, en Ille-et-Vilaine, comme dans toute la zone nord, les sirènes SAIP retentiront à 11h45 et non plus à 12h.

Présentes dans 6 communes du département (Dinard, Mordelles, Rennes, Redon, Saint-Malo, Vern-sur-Seiche), ces sirènes sont déclenchées le 1^{er} mercredi de chaque mois pour vérifier leur bon fonctionnement. L'alarme d'essai se compose d'un unique cycle d'une minute et quarante et une secondes.

Le Système d'Alerte et d'informations aux populations (SAIP) est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Son objectif est d'**alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave imminent ou en cours**. Celle-ci doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde. Le déclenchement du système et le contenu du message sont réservés à une autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile. Cette compétence est détenue par le maire et le préfet de département.

À chaque diffusion du signal national d'alerte, la population doit adopter des comportements réflexes spécifiques qui permettront de faciliter l'action des moyens de secours ainsi qu'une mise en sécurité rapide. La population est sensibilisée pour savoir réagir à l'alerte via les documents d'information mis à disposition par les mairies et la préfecture. Ce sont autant d'actions qui peuvent, dans les premières minutes d'une crise, être déterminant pour la protection des biens et des personnes.

Contact presse :

Morgane TIREL : 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr | Twitter : @BretagneGouv | Facebook : Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine